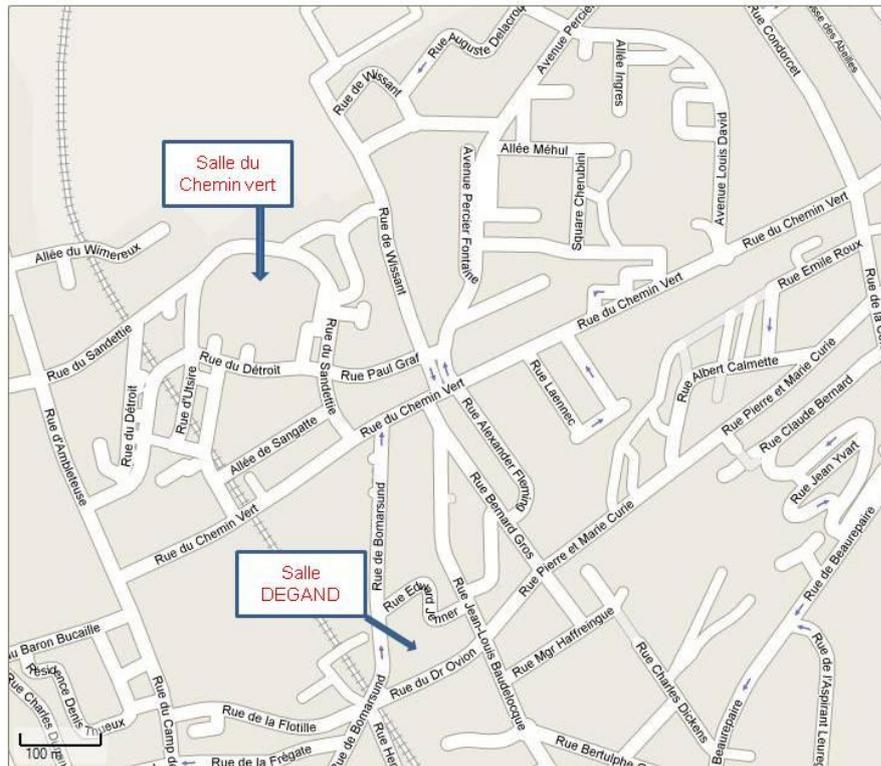


*Le Président : Fernando LENNE,
l'ensemble des joueurs du Volant Opale Club et des bénévoles chargés de
l'organisation du tournoi ont le plaisir de vous accueillir au
16^{ème} Tournoi International « Déboulonné », de Boulogne sur Mer.*

Lieu des rencontres :

La compétition se déroulera au complexe sportif du CHEMIN VERT, rue de Sandettie (62), situé dans la rue de Lille à proximité de la médiathèque.



Les rencontres se dérouleront sur 9 terrains pour le Complexe du Chemin Vert. En cas de nécessité, le VOC se réserve le droit de prendre toute disposition pour la bonne organisation du tournoi.

Horaires :

Une convocation sera envoyée à chaque club. Les matchs débuteront les **samedi 5 et dimanche 6 avril 2025** :

- Les tableaux de Simples et de Doubles Mixtes **seront joués dans leur intégralité le SAMEDI.**
- Les tableaux de Doubles Homme et Doubles dames **seront joués dans leur intégralité le DIMANCHE.**

IL EXISTE DONC 2 CONFIGURATIONS POSSIBLES POUR s'inscrire dans 2 TABLEAUX : **SIMPLES et DOUBLES** ou alors **MIXTES et DOUBLES**

Les joueurs devront être présents 40min avant leur premier match. Un contrôle des licences sera effectué dans chaque salle pour les joueurs extérieurs à la ligue.

Modalités d'inscription :

La compétition est ouverte aux joueurs seniors allant des séries **N2 à NC**. Les inscriptions sont limitées à 2 tableaux par joueurs (**simples et doubles** OU **mixtes et doubles**)(**prise en compte du CPPH en date du 23/03/2025**). Les simples seront joués en poules de 3 ou 4 dans toutes les séries (2 sortants). Les doubles se joueront en poules (1 ou 2 sortants selon le nombre d'inscrits).

En cas d'affluence, le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits. Priorité sera donnée selon le classement et la date d'inscription. En cas de faible ou de trop grande participation dans une série, il se réserve aussi le droit de regrouper, scinder, ou de supprimer des tableaux. **Les inscriptions se feront via Badnet et seront acceptées jusqu'au 23 Mars 2025.** Le prix de l'inscription est de 16 € pour un tableau, 21 € pour 2 tableaux.

Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

Récompenses :

- Les récompenses d'une valeur globale d'environ 5000 € seront réparties entre les vainqueurs et les finalistes sous forme de coupes, lots, bons d'achats, espèces et seront remises après chaque finale pour faciliter le retour des joueurs.

Règlement et arbitrage :

Le juge-arbitre de la compétition sera Mr DEGRUGILLIER. Des arbitres officiels seront prévus pour les finales et des scoreurs assisteront les matchs dans la mesure du possible.

Volants :

Le volant officiel du tournoi sera le YONEX AS30 pour toutes les séries. Les volants seront à la charge des joueurs en partage jusqu'aux finales. Ces volants seront en vente dans les salles.

Le stand (cordages, grips, volants, textile, raquettes...) sera présent dans la salle du Chemin vert.

Restauration – hébergement :

Si les normes sanitaires en vigueur le permettent, une buvette de restauration sera assurée sur place durant toute la compétition : boissons diverses, sandwich, salades, pâtisseries...

De nombreuses possibilités d'hébergement existent dans un rayon géographique de 5 kms autour des salles situées sur Boulogne sur Mer et Saint Martin Boulogne

Hôtel Ibis Boulogne/Mer Centre Port 11, Boulevard Diderot, 62200 Boulogne Sur Mer 03 21 30 12 40	Hôtel Métropole 51, Rue Adolphe Thiers, 62200 Boulogne sur Mer - 03 21 31 54 30	Hôtel Ibis Boulogne sur Mer Vieille Ville 62, Rue Porte Neuve, 62200 Boulogne Sur Mer – 03 21 31 21 01	Hôtel Formule 1 Boulogne sur mer Rue Pierre Brossolette 08 91 70 51 94
Au Sleeping 18, Boulevard Daunou, 62200 Boulogne sur Mer 03 21 80 62 79	Hôtel Première Classe Boulogne - Saint Martin Les Boulogne 11, Rue Plaine St Martin 62280 Saint Martin Boulogne 08 92 70 70 94	Hôtel B&B 23 rue de la Plaine 62280 Saint-Martin-les-Boulogne 08 92 78 80 18	Hotel Ibis Budget 2 Bis, Boulevard Daunou 62200 BOULOGNE SUR MER France Tel : 0892680863

Contacts :

Inscriptions :

Bastien CONAN

3 rue du ZEPHIR, résidence Eole.

62360 Saint Etienne-au-mont.

06.29.75.10.66

conanbastien@hotmail.com

Organisation du tournoi :

Robert DEGRUGILLIER (Arbitre)

0620430235

robert.degrugillier@wanadoo.fr

Olivier DIEU

0664227979

olivierdieu@msn.com

Règlement du tournoi « Déboulonné »

1. Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : *En cours*. La compétition se déroule selon les règles de la FFBA, et à ce titre, une tenue vestimentaire conforme à la circulaire en vigueur est exigée.
2. Le Juge-arbitre sera Robert DEGRUGILLIER, assisté de René PETIT.
3. La participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement.
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs autorisés en catégorie senior dument licenciés le jour de leur inscription. Tableaux allant de N2 à P dans les 5 disciplines : SH, SD, DH, DD et DMx.
5. L'organisateur veillera au respect du point de règlement sur la limitation d'écart de points entre le joueur ayant le plus de points et le joueur ayant le moins de points de chaque groupe. " 3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5).
6. Tout joueur inscrit devra présenter sa licence le jour de la compétition.
7. Le nombre de participants est limité à 250 joueurs. En cas de surnombre, la date d'arrivée des fiches d'inscription complètes fera foi. Le comité d'organisation se réservant le droit de compléter les tableaux.
8. Les joueurs ne peuvent s'inscrire sur plus de 2 tableaux. Le comité d'Organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit d'annuler certains tableaux si le nombre d'inscrits était insuffisant.
9. Les simples se joueront en poule de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, selon le nombre d'inscrits. Les doubles se joueront en poule (1 ou 2 sortants dans la mesure du possible).

10. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
12. Chaque joueur doit se présenter à la table de marque à l'appel de son nom. Un joueur non présent sur le terrain 5 minutes après son appel sera déclaré forfait.
13. Les joueurs ont trois minutes d'échauffement à compter de leur arrivée sur le terrain. Le match devra débuter 5 minutes après le 1er appel.
14. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le volant homologué pour le tournoi et pour toutes les séries est le Volants plumes YONEX AS 30.
15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.
16. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
17. Les décisions du juge-arbitre et du Comité d'Organisation seront sans appel.
18. Tout volant touchant une structure des salles sera compté faux sauf au service où il sera remis une fois au maximum.
19. Tous les matchs sont en auto-arbitrage, sauf si le comité d'Organisation ou le juge-arbitre souhaite en assigner un. Toutes les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.

Les droits d'engagement s'élèvent à 16 € pour 1 tableau, 21 € pour 2 tableaux

20. Inscription par internet via Badnet. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail. Les droits d'engagement s'élèvent à 16 € pour 1 tableau, 21 € pour 2 tableaux
21. En cas de forfait après le tirage au sort, le joueur devra en avertir dans les meilleurs délais le Comité d'Organisation. Il devra, en outre, adresser à la Commission Régionale de la ligue Nord Pas de Calais tous les justificatifs.
22. Le juge-arbitre est en droit de disqualifier un joueur pour tout manquement à un des points du présent règlement.
23. Tout joueur peut faire appel au juge-arbitre en cas de litige avec son adversaire.
24. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

25. Le remboursement des frais d'inscription ne sera accordé qu'aux forfaits annoncés avant le tirage au sort qui aura lieu le 26 mars 2025. Les forfaits annoncés entre le tirage au sort et la date du tournoi seront en outre accompagnés d'un justificatif au plus tard le jour du tournoi.
26. Les convocations seront envoyées par mail aux clubs et consultables sur notre site internet.

<http://v.o.c.online.fr/>